



Le Certificat d'Identification Professionnelle mention « Patrimoine »



CiP
Patrimoine

03 Octobre 2019

Le but du label :

- ▶ Faire valoir ses compétences
- ▶ Être référencé sur une liste reconnue
- ▶ Développer ses connaissances

La Commission :

► On y trouve notamment :

La ville de Toulouse, Toulouse Métropole, Maisons Paysannes de France, la DDT, Envirobat Occitanie, le CAUE31, la fondation patrimoine...

► Points de vue d'artisans, de maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.

Les Prérequis :

- ▶ Posséder la qualité d'artisan
- ▶ Disposer d'au moins trois chantiers de référence de moins de deux ans sur du bâti d'avant 1948
- ▶ Avoir suivi la formation de quatre jours
- ▶ Compléter le dossier et qu'il soit accepté par la commission

Merci pour votre attention

Contact :

Antoine ZINDEL

05 61 99 57 85

06 87 53 15 04

a.zindel@capeb31.com